

Bruxelles, le 17 janvier 2014

Avec CBC-MyFirstCar, CBC propose aux jeunes conducteurs une assurance auto abordable

Les conducteurs de 18 à 29 ans qui étaient jusqu'à présent repris dans l'Assurance auto CBC/KBC de leurs parents peuvent désormais bénéficier d'un tarif avantageux pour l'assurance de leur première voiture, grâce à CBC-MyFirstCar. *"Les jeunes conducteurs sont hélas plus souvent impliqués dans des accidents de voiture. Cette charge de sinistre plus élevée pour les jeunes est une réalité à laquelle aucun assureur n'échappe – CBC et KBC n'y font pas exception. Les jeunes conducteurs paient par conséquent une prime en moyenne plus élevée pour leur assurance auto. C'est la raison pour laquelle CBC a voulu, à côté de son offre CBC-Start2Drive, proposer une solution adaptée et financièrement avantageuse aux jeunes conducteurs dont les parents ont depuis longtemps un portefeuille d'assurances chez CBC"*, explique Hans Verstraete, Directeur Général de KBC/CBC Assurances.

CBC et KBC ouvrent la voie aux jeunes conducteurs

Les jeunes conducteurs sont plus fréquemment impliqués dans des accidents de voiture : en 2011, un conducteur masculin de 18 ans sur cinq était concerné, contre un sur douze chez les trentenaires. C'est ce que révèle une [étude d'Assuralia](#) sur la fréquence des sinistres pour les assurances RC auto en 2011. Une [enquête récente du SPF Économie](#) sur l'assurance RC auto chez les jeunes confirme les conséquences sur la prime que les jeunes doivent payer.

En tant que Bancassureurs familiaux, CBC et KBC ont voulu rechercher des solutions pour rendre l'assurance auto financièrement accessible à toute la famille, et donc aussi aux jeunes de 18 à 29 ans. Voilà pourquoi CBC propose CBC-MyFirstCar sur le marché bruxellois et wallon.

CBC-MyFirstCar, c'est quoi ?

Il y a deux ans, CBC et KBC lançaient CBC-Start2Drive et KBC-Start2Drive, un concept qui permet aux jeunes d'être repris sans surcoût dans l'assurance auto de leurs parents pendant les 24 premiers mois après avoir décroché leur permis provisoire. Les conducteurs débutants bénéficient ainsi de la couverture de l'assurance de leurs parents, sans payer de prime supplémentaire ou de franchise plus élevée.

CBC-MyFirstCar complète cette offre en proposant une solution financièrement abordable aux jeunes qui veulent faire assurer à leur nom leur première voiture. Un jeune de 18 à 29 ans déjà repris comme conducteur habituel dans la police d'assurance de ses parents peut, grâce à **CBC-MyFirstCar**, bénéficier à

l'achat de sa première voiture tant d'un bonus-malus favorable que d'un tarif avantageux pour l'assurance de sa voiture, pour autant que ses parents soient clients complets chez CBC Assurances. "CBC et KBC sont conscientes que la charge de sinistres accrue chez les jeunes conducteurs entraîne aussi des primes d'assurance élevées mais, grâce entre autres à la solidarité des membres de la famille en matière d'assurances, CBC-MyFirstCar est une solution financièrement intéressante", conclut **Hans Verstraete**.

Illustrons ceci à l'aide d'un exemple concret : un jeune de 22 ans s'achète une Volkswagen Golf 74kW et souhaite souscrire une assurance auto à son nom chez CBC pour la première fois. Il a obtenu son permis provisoire à 18 ans et était déjà repris depuis 4 ans comme conducteur habituel dans la police auto CBC de ses parents. Grâce à CBC-MyFirstCar, il pourra débiter avec le bonus-malus le plus bas et sa prime RC ne s'élèvera qu'à 495,37 euros, bien en-dessous des primes habituelles sur le marché pour les jeunes. L'[enquête du SPF Économie](#) montre en effet que la prime annuelle moyenne chez les 18-24 ans s'élève à 820,61 euros .

Lexique :

- **Responsabilité Civile** : assurance légalement obligatoire pour les voitures. L'assurance RC intervient lorsque, à la suite d'un accident, il apparaît qu'une des personnes couvertes par le contrat d'assurance est responsable. En d'autres termes, cette assurance couvre la responsabilité de l'assuré pour les dommages survenus à des tiers par sa faute.
- **Bonus-Malus** : le régime bonus-malus est un système dans lequel le montant de la prime dépend en partie d'un bonus (pourcentage de réduction accordé aux conducteurs sans sinistre) ou d'un malus (pénalité appliquée aux conducteurs qui ont causé un sinistre). Le système de CBC/KBC se compose du bonus-malus assorti d'un et d'un degré de personnalisation.

Pour tout complément d'information, veuillez contacter :

Viviane Huybrecht, Directeur Communication Groupe / Porte-parole KBC Groupe
Tél +32 2 429 85 45 - E-mail :pressofficekbc@kbc.be

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directeur Communication
Groupe et Service Presse /
Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service Presse
Tél. 02 429 65 01
Tél. 02 429 29 15
Fax 02 429 81 60
E-mail : pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse KBC peuvent être consultés sur www.kbc.com ou obtenus en envoyant un courriel à pressofficekbc@kbc.be

Suivez-nous sur www.twitter.com/kbc_group

CBC Assurances (Rue de Bruxelles 120 à 5000 Namur) est une dénomination commerciale de KBC Assurances
SA. TVA BE 0403 552 563 — RPM Leuven - FSMA 038571 A.